

Sommaire

La Magie des haies

Les rôles de la haie 2-3

Classement et protection
des haies 4

Plantation d'une haie bo-
cagère 4-6

Les variétés bocagères 7

Bon à savoir 8



Une « trogne » à La Lande Saint Siméon
Photo N. Pert



Et toujours
Le BLOG de l'AEVN

Retrouvez l'actualité et
les photos sur notre blog :

<http://aevn.wordpress.com>

La magie des haies

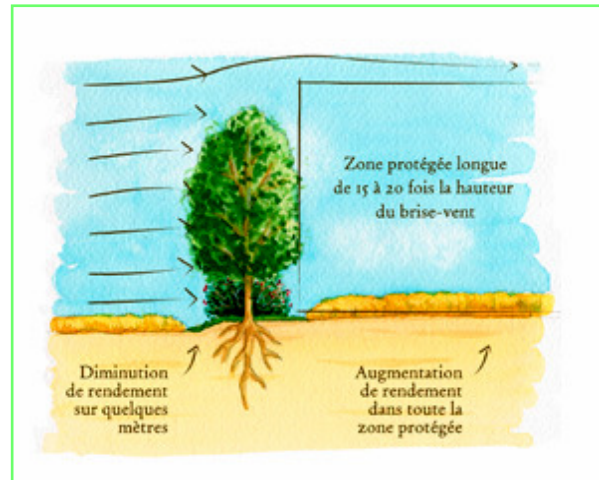
Les rôles de la haie

Protéger contre le vent

Une haie constituée d'arbres et arbustes caducs protège du vent bétail, cultures et bâtiments.

La haie permet de :

- diminuer de 30 à 50% la vitesse du vent,
- réduire de 20 à 30% l'évaporation,
- élever la température de l'air de 1 à 2 °C en saison froide,
- procurer un meilleur rendement en amont des cultures et une meilleure production des élevages et assurer une meilleure protection des bâtiments et des habitations.

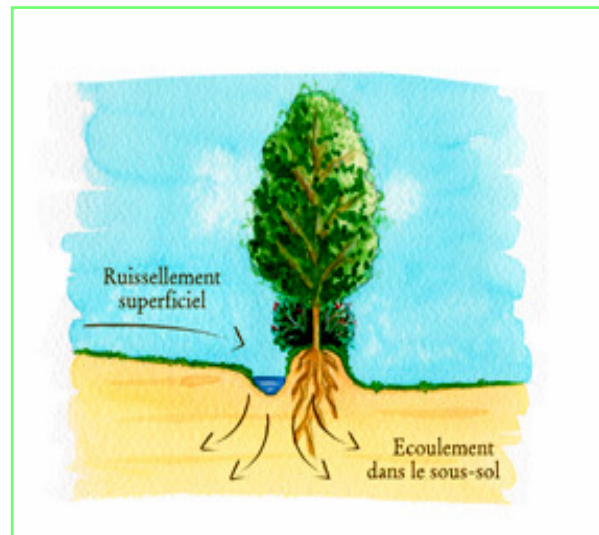


Réguler le régime des eaux

La haie, associée au talus et au fossé, interrompt le cheminement de l'eau à l'intérieur d'un bassin versant, favorisant son infiltration et limitant ainsi l'intensité des crues et le transfert des polluants aux cours d'eau.

Ce ralentissement permet à l'eau de s'infiltrer vers les nappes profondes.

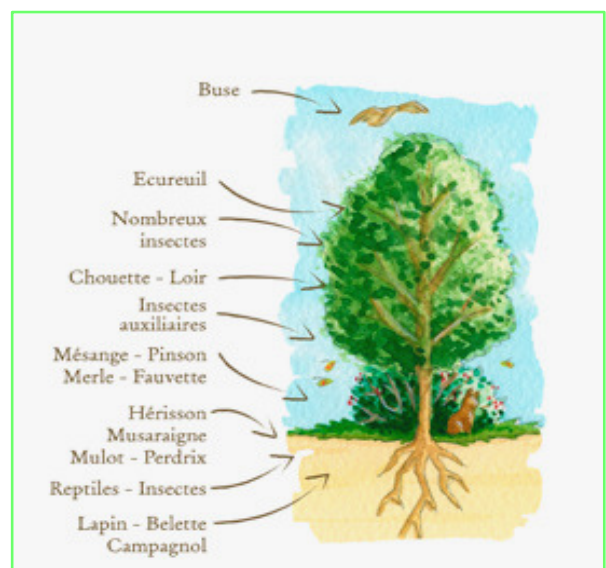
Une partie des nitrates et autres polluants est absorbée par les racines des arbres du talus.



Préserver la biodiversité

Une haie, constituée d'une multitude d'espèces végétales et associée à une banquette herbeuse, contribue à la richesse du milieu naturel.

Le maillage bocager est, par ailleurs, un élément déterminant de maintien des continuités écologiques. De nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, de petits mammifères souvent utiles à l'agriculture, trouvent dans la haie abri, nourriture et lieu de reproduction. Le gibier en profite également.





Construire le paysage

Le réseau des haies joue un rôle capital dans le paysage. Il marque le parcellaire en suivant les limites de propriété et contribue de manière déterminante à l'identité du territoire.

La haie participe aussi à la reconstruction des paysages après un aménagement foncier ou l'installation de nouvelles constructions (bâiments agricoles, etc..).

Produire de l'énergie et des matériaux

La haie est source de production de bois.

Du bois d'œuvre :

La production de bois obtenue à partir de feuillus comme le chêne, le merisier, le châtaignier, est utilisée pour la charpente ou le sciage.

Du bois de chauffage :

Autrefois source principale d'énergie, le bois a, après guerre, laissé sa place aux énergies fossiles.

Aujourd'hui, utilisé sous différentes formes (bûches, bois déchiqueté) il retrouve sa place avec la hausse du coût des énergies fossiles, grâce à son caractère renouvelable et son absence de contribution au réchauffement climatique.

En effet, les émissions de gaz carbonique (CO₂) issues de la combustion du bois sont consommées par les arbres en croissance grâce au phénomène de photosynthèse (cycle du carbone renouvelable).

L'Association 50 000 chênes

L'Histoire nous apprend qu'au XI^e siècle Guillaume le Conquérant fit abattre 50 à 60.000 chênes pédonculés, prélevés dans le bocage normand, pour construire la flotte qui lui permit de conquérir l'Angleterre.

Sous l'égide de la Communauté de Communes du Bocage d'Athis, l'association « 50.000 chênes » a été créée en 1996, dans le but d'entretenir ou de restaurer le paysage bocager par la plantation d'arbres et arbustes, d'une trentaine d'espèces locales.

Depuis cette date, plusieurs dizaines de kilomètres de haies et de chemins ont été régénérés, pour le plaisir de tous et le mieux-être de la nature.

Parallèlement, l'association a planté, sur le territoire de la Communauté de Communes, et à proximité des chemins de randonnée, plus d'une centaine de chênes « remarquables » d'espèces différentes, constituant ainsi un arboretum « éclaté », probablement unique en France. Le visiteur un peu curieux remarquera qu'un symbole permet de localiser sur la carte la plupart des chênes de l'arboretum. D'autre part, sur le terrain, chaque sujet est identifié par une plaque scellée sur une pierre de granite.

Le bois déchiqueté

La production de bois déchiqueté

Issu notamment de l'entretien des haies bocagères, ce bois se présente sous la forme de plaquettes obtenues par découpe franche sous l'action des couteaux d'une déchiqueteuse.

Les plaquettes doivent ensuite être stockées dans un endroit sec et aéré pendant 4 à 6 mois avant d'être utilisées.

Au départ destinée aux exploitants agricoles, producteurs et consommateurs directs ou aux grosses unités collectives, la filière s'élargit progressivement vers les particuliers sous l'égide de communautés de communes ou de sociétés collectives.

Pour gérer durablement votre patrimoine de haies sans pénaliser les autres intérêts du bocage, des plans de gestion peuvent être réalisés par des techniciens spécialisés, généralement à l'échelle d'une exploitation agricole, afin d'en évaluer la production annuelle nette renouvelable.



Bois-déchiqueté d'origine bocagère appelé aussi "plaquettes bocagères" – photo : Fdcuma 61



La magie des haies

Classement et protection des haies

Malgré tous les bienfaits de la haie bocagère, suite

aux remembrements et à l'extension de la surface des parcelles agricoles dans le but d'augmenter la rentabilité, on assiste depuis quelques décennies à l'élargissement des chemins et à l'arrachage de nombreuses haies. Il existe toutefois des mesures de protection à l'échelle des communes.

PROTECTION PAR LA COLLECTIVITE

le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, qui s'est substitué au **Plan d'Occupation des Sols (POS)** présente, à l'échelle de la Commune, son projet en matière d'aménagement, d'urbanisation, d'espaces publics, de paysage et d'environnement. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Il est élaboré en concertation avec la population et adopté par le Conseil Municipal, après enquête publique. Dans ce cadre, selon l'article L123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme permet d'identifier les éléments de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et de définir des prescriptions de nature à assurer leur protection.

Classement en Espace Boisé Classé (EBC)

D'après l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme : « Les PLU peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer [...]. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignement. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements ».

L'article R130-1, précise que, pour l'exploitation courante d'un EBC (sans dessouchage, ni changement d'affectation du sol) une demande d'autorisation doit être faite, via une déclaration préalable. En revanche, la suppression d'un EBC implique nécessairement une révision du POS ou du PLU.

La déclaration préalable

La déclaration préalable (DP) est une demande d'autorisation d'occupation des sols à effectuer en mairie. Le Maire a alors la possibilité d'émettre un avis sur le dossier avant de le transmettre au service instructeur (le plus souvent la Direction Départementale des Territoires = DDT). Ce dernier dispose d'un délai de un mois pour signaler son opposition éventuelle.

Ce classement est aussi possible en l'absence de PLU dans les départements qui perçoivent la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Il s'effectue par arrêté du Président du Conseil Général (articles L142-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

L'article R421-23 du Code de l'Urbanisme signale que : « Doivent être précédés d'une déclaration préalable les travaux, installations et aménagements suivants : [...] Les travaux ayant pour effet, dans une commune non couverte par un PLU, de modifier ou de supprimer un élément, qu'une délibération du conseil municipal, prise après enquête publique, a identifié comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager ; [...] ». En prenant une délibération, et après enquête publique, le Conseil Municipal a donc la possibilité de protéger des éléments du paysage.

Les propriétaires des éléments ainsi protégés devront effectuer une déclaration préalable (DP) avant de réaliser tous gros travaux (entretien exclus). L'article R421-28 du même code précise, quant à lui, que toute démolition (arrachage ...) doit être précédée d'un permis de démolir.

Cette procédure de protection par délibération du Conseil Municipal peut être menée à l'occasion d'une carte communale. L'enquête publique de la démarche de protection et celle de la carte communale peuvent alors être menées simultanément, mais ce n'est pas une obligation.

Autres dispositifs

Les arbres et les haies peuvent également être protégés par le biais de dispositifs ponctuels délimitant un périmètre de protection : Sites Inscrits et Classés, Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), Arrêté de Préfectoral de Protection Biotope (APPB), ...

La plantation d'une haie bocagère

Là où les haies ont disparu, il est possible de replanter. Le Conseil Général peut fournir des aides à la plantation pour les particuliers. Il est possible de télécharger une demande d'aide à la plantation sur le site :

Dans l'Orne : <http://www.orne.fr/environnement/plantation-haies>
Dans le Calvados : <http://www.calvados.fr/cms/accueil-calvados/guide-des-aides-departementales?ficheld=110164>



A télécharger sur <http://www.orne.fr/environnement/plantation-haies>

MARS 2017 - EDITIONSPEGALE

Contraintes réglementaires et techniques à prendre en compte

Le Code rural impose de planter à 0,50 m en retrait de la limite de propriété pour une haie de moins de 2 m de hauteur et à 2 m pour une haie de plus de 2 m de hauteur.

Pour planter en bordure de route,

veillez à respecter certaines règles, notamment pour ne pas gêner la visibilité des automobilistes. Vous pouvez vous renseigner au conseil général ou dans l'une des 6 Agences Routières Départementales dont vous dépendez

En présence de réseaux aériens, de lignes électriques ou téléphoniques, privilégiez les strates 2 et 3.

Ne plantez pas de haies à plat en bordure d'une parcelle drainée, les racines risquant de boucher les drains. Optez dans ce cas pour une plantation sur talus.

Respectez une distance de plantation de 6 m minimum entre les arbres de haut jet.

Veillez à tenir compte, dans la configuration de la haie, à la vitesse de croissance des essences voisines, en particulier afin d'éviter l'étouffement des strates basses par les strates plus hautes.

Attention à ne pas planter des espèces invasives !

À l'inverse de ces espèces bien adaptées au contexte local, il importe de veiller à ne pas planter d'espèces qui, introduites par le passé, ont tendance à se développer et concurrencer les espèces locales, au détriment de l'équilibre des milieux naturels.

Dans le Calvados, les essences invasives concernées au titre de la plantation des haies sont le robinier faux acacia et le cytise aubour

D'autres espèces ligneuses, inadaptées à la plantation en haies, possèdent également ce caractère invasif, tels que le séneçon en arbre, le buddleia ou arbre aux papillons, le rhododendron pontique et le rosier rugueux.

Il est essentiel de ne pas contribuer à leur diffusion.

Avant de planter, les bonnes questions à se poser

La plantation d'une haie répond à plusieurs objectifs : paysagers, utilitaires, etc. Pour que, tout au long de sa croissance, la haie puisse satisfaire durablement sa vocation initiale, il importe de bien réfléchir le projet au départ, en prenant en compte les aspects suivants.

Les configurations au sol

On distingue les haies à plat des haies sur talus, ces dernières ayant l'avantage de contribuer à la lutte contre l'érosion des sols. Les haies sur talus peuvent également correspondre à la configuration traditionnelle des haies de certains territoires, s'insérant ainsi plus harmonieusement dans le paysage. Elles nécessitent en contrepartie plus de travail du sol.



L'agencement aérien de la haie

La hauteur de la haie souhaitée à terme conditionne le nombre de strates à agencer :

Strate 1 : arbres de haut jet pour une protection maximale.

Strate 2 : arbres en cépée* assurant une protection intermédiaire.

Strate 3 : essences buissonnantes pour garnir le pied de la haie.

Les haies hautes

Strates 1, 2 et 3

Hauteur de 15 à 25 mètres

Exemples d'usage : autour d'une prairie, d'une culture, le long d'un chemin (attention aux racines traçantes).

Les haies moyennes

Strates 2 et 3 ou strate 2 seule

Hauteur de 8 à 15 mètres

Exemples d'usage en plus de ceux d'une haie haute : autour d'un ver-

ger, d'un bâtiment d'exploitation ou d'une maison, en bordure d'un ruisseau (en veillant au choix d'essences compatibles avec l'équilibre des milieux aquatiques), en bordure d'une route.

Les haies basses

Strate 3

Hauteur de 3 à 5 mètres

Exemples d'usage : autour d'un bâtiment d'exploitation ou d'une maison, en bordure d'une route.



La magie des haies

Planter une haie

Mode opératoire pour la préparation du sol

Soignez le travail du sol, préparez votre terrain en août ou septembre, sous-solage, charrue, herse rotative ou motoculteur suivant les engins disponibles.

Commencez par un sous-solage...

Le Chisel travaille le sol en profondeur. Il casse la semelle de labour et favorise l'implantation des racines

...enchaînez par un labour à la charrue...

...et finissez par la herse rotative.

Quelques précautions à prendre pendant la période de plantation (novembre à mars)

N'exposez pas trop longtemps les racines des plants à l'air. Maintenez-les au frais et plantez-les rapidement.

Si vous ne plantez pas le jour même de la réception des

plants, mettez-les en jauge dans un lieu ombragé et abrité.

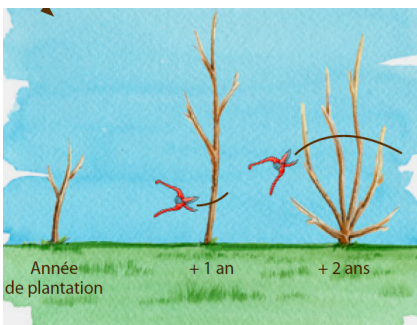
Retaillez les extrémités des racines, raccourcissez les racines abîmées en prenant soin de préserver le chevelu fin. Si de nombreuses racines ont été coupées, il est conseillé de tailler les branches sur un tiers de leur longueur.

Attention, veillez à ne pas couper la racine pivot ni le bourgeon terminal sur les jeunes plants d'arbres.

Pralinez les racines : trempez-les dans un mélange composé de trois parts égales de terre, de bouse de vache et d'eau. Si les plants sont très racinés, retirez de la terre. S'ils le sont peu, il suffit d'écartier la terre autour du trou de plantation.

Plantez le jeune plant, arrosez pour mieux faire adhérer la terre aux racines.

À la plantation, veillez à ce que le collet du plant soit au niveau du sol et que la terre soit bien tassée autour des racines.



Arbustes

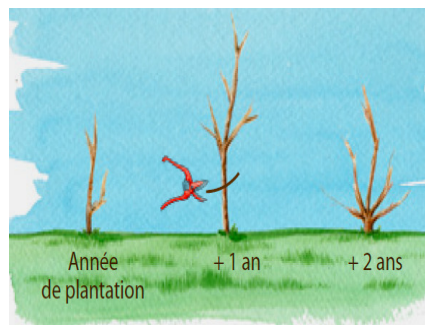
Rabattez les plants à 15 cm du sol la 2ème année suivant la plantation.

Les arbustes formeront ainsi des touffes bien garnies à la base.

EXCEPTIONS

Charme commun et hêtre vert : rabattre d'un tiers de la hauteur.

Houx vert : ne se taille pas.

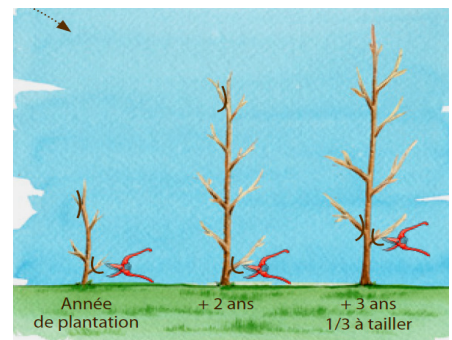


Cépées

Rabattez les plants à 15 cm du sol la 2ème année suivant la plantation, afin d'obtenir des

repousses vigoureuses sur souche.

L'année suivante, sélectionnez 3 ou 4 brins vigoureux et supprimez les autres. Les touffes obtenues permettent de garnir l'étage intermédiaire de la haie, entre les arbustes et les arbres de haut jet.



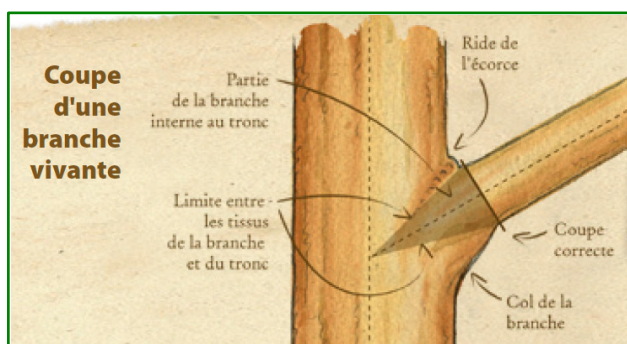
Arbres de haut jet

Défourchez les brins de part et d'autre pour fortifier celui qui constituera l'axe central.

Éliminez les branches comprises dans le tiers inférieur du tronc, sans laisser de "chicots" et en coupant à 1cm du tronc.

Préservez les branches situées au dessus.

Pour obtenir du bois d'œuvre de qualité, renouvelez cette opération chaque année.



Pour en savoir plus : consulter le livret réalisé par l'Association Environnement et vie en Pays de Briouze :
LA HAIE, UN PATRIMOINE À VALORISER
<http://fr.calameo.com/read/004831236a0c133b0b2f1>
Pour avoir un exemplaire papier (3€), nous contacter :
association.aevn@gmail.com

Les variétés bocagères éligibles aux aides à la création ou reconstitution de haies

Arbre de haut-jet

Alisier blanc
 Alisier torminal
 Châtaignier
 Chêne pédonculé
 Chêne rouvre
 Erable sycomore
 Frêne commun
 Hêtre vert
 Merisier
 Noyer commun
 Noyer noir
 Peuplier noir
 Peuplier tremble ou Tremble d'Europe
 Sorbier des oiseaux
 Sorbier domestique
 Tilleul à petites feuilles



Cormier ou Sorbier domestique 'Sorbus domestica'



Fusain d'Europe 'Euonymus europaeus'

Arbre de bourrage

Ajonc d'europe
 Amélanchier commun
 Argousier
 Bourdaine
 Buis à feuilles longues
 Charme commun
 Cornouiller mâle
 Cornouiller sanguin (2)
 Coudrier ou noisetier commun
 Eglantier
 Fusain d'Europe
 Genêt à balais
 Houx commun
 Lilas vulgaire (2)
 Nerprun purgatif
 Prunellier
 Tamaris (3)
 Troène vulgaire
 Viorne lantane
 Viorne orbier



Le Saule Blanc 'Salix alba'

Arbre de cépée

Aulne glutineux
 Bouleau verruqueux
 Cerisier de Sainte Lucie ou Faux mérisier
 Charme commun
 Châtaignier
 If commun
 Erable champêtre
 Poirier franc
 Pommier franc ou Pommier sauvage
 Prunier myrobolan
 Saule blanc
 Saule cendré ou Saule gris
 Saule marsault



Nerprun purgatif 'Rhamnus catharticus L.'



Bon à savoir....

"Tant qu'il sera profitable de saccager la nature, on continuera à saccager la nature sans le moindre remords"

Théodore Monod



Purin d'ortie

Le purin d'ortie a deux usages essentiels. Riche en azote, c'est tout d'abord un engrais efficace, qui stimule la croissance des plantes et les renforce contre certaines maladies.

Ensuite, il présente un caractère répulsif face aux pucerons et aux acariens.

Enfin, il est un bon activateur de compost.

Le premier de ses mérites est surtout d'être un produit naturel, en ces temps où les produits de synthèse envahissent nos jardins !

Préparation

Cueillez des grandes orties qui ne soient pas encore montées à graines, en vous munissant de gants épais et en portant des manches, cela va sans dire !

Hachez grossièrement le produit de cette récolte, et mettez-le dans un bac en plastique (ou en bois si vous avez la chance d'en disposer, mais surtout pas en métal).

Ajoutez 10l d'eau pour chaque kilo d'ortie fraîche (ou 100g d'orties sèches).

Couvrez le bac et veillez à mélanger tous les 2 jours. Tant que de petites bulles apparaissent lorsque vous brassez, c'est que la fermentation n'est pas achevée. Celle-ci dure d'une à 2 semaines selon la température ambiante (plus rapide s'il fait chaud).

Si vous répandez ce purin à l'arrosoir, une filtration grossière est suffisante. Du coup, à cause des résidus végétaux encore présents, la conservation n'est pas possible.

Si vous souhaitez utiliser un pulvérisateur, ou désirez conserver votre production plusieurs semaines, alors une filtration fine est nécessaire. Bon courage !

Attention, le produit obtenu est très concentré ! Si vous avez la main lourde, diluez-le à nouveau. Contre les pucerons, on conseille notamment une seconde dilution de 1 pour 10 (1l de préparation dans 10l d'eau).

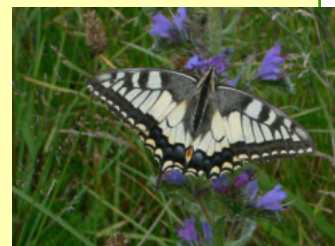
Attirer les papillons dans son jardin

Auteur : Laurence Cote, Fédération Nord Nature

Il y a deux façons d'obtenir que les papillons fréquentent et colorent votre jardin tout l'été :

1. Tout d'abord, pour fournir le nectar indispensable à la survie des papillons, rien ne remplacera la nature. Voici la liste des espèces possibles à semer ou à laisser pousser naturellement dans votre jardin (vous trouverez les graines chez certains producteurs ou dans les associations de jardinage. (Toujours vérifier qu'il s'agit bien d'espèces sauvages de la région et non modifiées) :
2. Certains papillons sont tributaires d'espèces de plantes bien précises pour se reproduire. En effet, ces papillons ne pondent que sur ces espèces, il suffit donc souvent de les planter pour pouvoir

Achillée millefeuille	Digitale pourpre
Ancolie vulgaire	Vipérine
Centaurée noire	Knautie des champs
centaurée noire	Lotier corniculé
Centaurée scabieuse	Onagre bisannuelle
Valériane rouge	Sauge verticillée
Grande marguerite	Compagnon rouge



observer facilement le cycle de développement du papillon, de la chenille à l'adulte, en passant par la chrysalide.

Voici quelques espèces de plantes et leurs papillons associés :

Semez-les à la volée, dans votre pelouse, à forte densité, pour éviter qu'elles ne soient étouffées par les graminées qui composent votre gazon.

Plantes	Papillons associés
Ombellifères : persil, carotte (Daucus carotta), fenouil	Machaon (Papilio machaon)
Aubépines, prunelliers, cerisiers, arbres fruitiers	Flambé (Iphiclydes podalinius)
Sedums, joubarbes	Apollon (Parnassius apollo)
Choux et brassicacées (crucifères)	Piérade du chou (Pieris brassicae)
Crucifères : gousses mûres de l'alliaire (Alliariae officinalis) et la cardamine des prés (Cardamine pratense)	Aurore (Anthocharis cardamines)
Bourdaine (Rhamnus frangula)	Citron (Gonepteryx rhamni)
Oseille et petite oseille	Bronzé (Lycaena phlaeas)
Orties	Carte géographique (Ara schina levana) Paon du jour (Inachis io) Robert le diable (Polygonia c-album) Petite tortue (Aglais urticae) Vulcain (Vanessa atalanta)
Graminées	Demi-deuil (Melanargia galathea)
Légumineuses (lotier corniculé, bugrane rampante, trèfle blanc..)	Argus bleu (Polyommatus icarus)

N.B. : Comme vous pouvez le constater, beaucoup de chenilles de papillons se nourrissent d'orties, ces plantes, souvent éliminées à cause de leur caractère urticant, se révèlent très utiles au jardin (fabrication du purin d'orties), voire même à la cuisine où leur goût délicat vous surprendra ! Si vous possédez un grand jardin, réservez en donc une partie, dans le fond, à ces "mal-aimées" et apprenez à les utiliser.

ASSOCIATION ENVIRONNEMENT VALÉE DU NOIR EAU

MARIE DE BERJOU - 61430 BERJOU

association.aevn@gmail.com

Cotisation individuelle : 10€

Cotisation couple : 15€

Cotisation association : 35€

